



L'ECHO DE BOISSEZON

BULLETIN MUNICIPAL

N°17

JUN 2016



L'ECHO : EDITO

Le Mot du Maire

Boissezonnaises, Boissezonnais,

Un moment important de notre vie municipale vient d'être franchi avec le vote du budget communal.

Pour l'année 2016, le budget primitif s'élève à 1.050.799,36 euros

Il s'équilibre en recettes/dépenses de fonctionnement à 606.060,31 euros

Et en recettes dépenses d'investissement à 444.739,05 euros

En matière d'investissement, sont prévus :

- Les travaux d'accessibilité à la Mairie
- Des travaux de voirie sur divers secteurs de la commune et notamment la remise en service du chemin du Moulin pour permettre la reprise d'activité de la poterie Terre d'Hautaniboul, et la fin des travaux pour le propriétaire de la centrale hydroélectrique du Moulin, le rapport d'expertise judiciaire ayant été déposé avec les contraintes techniques et estimation financière.
- Achat de matériel informatique à l'école.

Malgré la baisse des dotations de l'état, les taux des taxes locales ne subiront pas d'augmentation.

: - : - : - : - : - : - : - :

Comment prétendre aimer sa commune et son cadre de vie en bafouant les règles du bien vivre ensemble, il y en a qui sont toutes simples.... Or, de plus en plus, on constate ici et ailleurs cette incivilité croissante concernant le stationnement, utilisation illégale des places réservées aux handicapés, stationnement longue durée sur les emplacements de l'avenue et des parkings, incivilités concernant la divagation, les excréments, les aboiements des chiens. Non respect du tri sélectif (dépôt d'encombrants à proximité des containers)

Dans le bien vivre ensemble, il y a aussi les relations de voisinage et là aussi elles se dégradent...

Il serait souhaitable également que certains parents s'attachent à la surveillance de leurs enfants qui pour une minorité sont livrés à eux même, mettant parfois leur sécurité en danger, causant diverses nuisances autour d'eux.

Les rondes de gendarmerie vont être renforcées, mais avouez qu'il serait préférable que chacun fasse preuve de plus de respect, de plus d'éducation et de plus de civisme. Où sont nos valeurs ?

: - : - : - : - : - : - : - :

L'association Arts passion a organisé sa biennale d'aquarelles qui a connu un grand succès avec ses exposants venus de diverses régions de France et un nombreux public durant la quinzaine.

La MJC a organisé son vide grenier le 29 mai et prépare les festivités du 13 juillet.

Le conseil municipal vous attend à la rencontre repas intergénérationnel du 19 juin.

Toutes ces manifestations sont vecteurs du bien vivre ensemble qui rendent la vie en communauté agréable.

Claude Aussillou
Maire de Boissezon

Membre du Bureau de la Communauté Agglomération
Castres –Mazamet



Sommaire

- Edito - Etat Civil
P2
- Décisions Municipales
P3 à P9
- Espace Des Associations
P10 à P13
- Informations Diverses
P14 à P19

Etat Civil

Décès :

Laure Reine GALIBERT
décédée le 15 janvier 2016

Didier Jacques Alain
BREILLY
décédé le 20 février 2016

L'ECHO : DECISIONS MUNICIPALES



Conseil Municipal du 10 février 2016

Travaux accessibilité Mairie plan financement :

Afin de rester en conformité avec le plan d'accessibilité, les travaux concernant l'accès à la Mairie doivent être entrepris en 2016.

Un élévateur sera mis en place entre la halle de la Mairie et les locaux de l'étage.

Diverses entreprises ont été contactées pour devis et un plan de financement est proposé.

Elévateur devis proposé	15 500,00€ HT
Maçonnerie	16 226,00€ HT
Vitrierie	9 592,54€ HT
TOTAL	41 318,54€ HT

Plan de financement :

DETR :	20 659,27€	50%
Conseil départemental	8 263,71€	20%
Commune	12 395,56€	30%

Adhésion de la Commune de Boissezon à un service mutualisé « Conseil en Energie Partagé (CEP) », proposé par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc :

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc s'est engagé depuis 2008 dans la mise en œuvre d'une politique volontariste de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Un Plan Climat Energie Territorial a été validé en 2009 et a permis d'installer une mission "Energie" au sein du Syndicat Mixte pour accompagner la mise en œuvre d'un programme d'actions.

En 2016, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc souhaite mettre en place une mission de conseil en énergie partagé, proposé aux communes volontaires, au sein du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Pour cela, il doit procéder au recrutement d'un thermicien (conseiller en énergies partagé), qui démultiplie les actions de conseils en énergie partagés auprès des communes adhérentes à ce nouveau service mutualisé.

Il est ainsi demandé aux communes adhérentes à ce nouveau service, directement une quote-part financière au prorata de leur population, qui sera formalisé dans le cadre d'une convention d'engagement bipartite de 3 ans entre la Commune et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE les principes de la mission « Energie » du Parc naturel régional du Haut-Languedoc en mutualisant une offre de service en « Conseil en énergie partagé » (CEP) auprès des communes.
- SOUHAITE faire adhérer la Commune de Boissezon à ce nouveau service « Conseil en énergie partagé » du SM PNR HL, qui sera formalisé dans le cadre d'une convention bipartite de 3 ans entre la Commune et le SM PNR HL.
- AUTORISE son Maire à signer tout document concernant cette action.

Adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn :

Le Maire,

- INDIQUE que la surveillance médicale des agents était assurée jusqu'à présent par le centre pluri-médical interprofessionnel du SPSTT.
- PRECISE la possibilité pour le centre de gestion de gérer un service de Médecine de Prévention, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- DONNE lecture de la convention proposée par le Centre De gestion du Tarn qui comprend à la fois :
 - la surveillance médicale,
 - l'action en milieu de travail,
 - la prévention des risques professionnels
 - et le maintien à l'emploi ou le reclassement

- SOULIGNE l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir bénéficier d'un service pluridisciplinaire et au meilleur coût en adhérant au service de Médecine de Prévention et de santé au travail géré directement par le Centre de Gestion ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon , après en avoir délibéré :

VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 25, et 26-1,

VU le décret n°85-603 du 10 Juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

VU le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84- 53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

AUTORISE Monsieur, le Maire à signer la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour 3 ans à compter de la date de la signature de la convention établie entre La Commune de Boissezon et Le CDG81 telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Communal.

ANEM :

L'association nationale des Elus de la montagne nous adresse appel à cotisation pour l'année 2016. Pour notre commune le montant est de 129.89€.

Cet organisme (ANEM) regroupe les communes de montagne dont nous faisons partie. Nous recevons régulièrement des informations spécifiques à ces communes de montagnes et pouvons prendre contact pour conseils.

Prévision au Budget Communal 2016 du règlement de la rénovation de la toiture du bâtiment de la poste :

La toiture du bâtiment où se trouve la poste étant en très mauvais état, la mairie a procédé à sa rénovation.

Il a été fait appel à la société SAS Vincent pour effectuer les travaux.

N'ayant pas encore établi le nouveau budget pour 2016 et afin de régler ce fournisseur, le conseil municipal donne son accord afin de prévoir au budget communal 2016 en section investissement dépense la somme de 14 000€ et plus précisément au compte 2313 /23.

Prévision au Budget Communal 2016 le règlement des menuiseries du musée le Militarial :

N'ayant pas encore établi le nouveau Budget pour 2016 et afin de régler le fournisseur qui doit mettre les menuiseries au bâtiment abritant le musée Le Militarial, le conseil municipal décide de prévoir au compte 2313/23 la somme de 36000€ sur le Budget Communal de 2016, en section investissement dépense.

Approbation Compte Administratif Communal 2015.

Conseil Municipal du 13 avril 2016

Approbation Comptes Administratif 2015

Le Conseil Municipal examine les Comptes Administratif 2015.

Hors présence de Claude AUSSILLOU, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes Administratif 2015.

Fixation taux taxes locales 2016.

Monsieur Le Maire demande au Conseil de voter les taux d'imposition pour l'année 2016. Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition suivants :

Désignation	Taux 2016
Taxe habitation	8.37 %
Foncier bâti	29.36 %
Foncier non bâti	79.88 %

Approbation Budgets Primitif 2016.

Monsieur VIGOUROUX Serge, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, propose au Conseil Municipal les Budgets Primitif de la Commune et de l'Assainissement pour 2016. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Budgets Primitif pour 2016.

Approbation Comptes de Gestion 2015.

Le Conseil Municipal examine les Comptes de Gestion 2015. Hors présence de Claude AUSSILLOU, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion 2015.

Renouvellement Contrat de Travail Xavier BRENAC.

Le contrat de travail (20 heures semaine) de Monsieur Xavier BRENAC expire le 31 mars 2016. Possibilité de renouvellement du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 par Cap Emploi, aide de l'Etat environ 80%.

Ecole Numérique (vidéoprojecteur + écran).

Dans le cadre de l'accompagnement sur l'école numérique, une convention signée par l'Association des Maires du Tarn avec la société EQUASYS concernant les tableaux interactifs et rétroprojecteur permet l'acquisition à des tarifs négociés et service en plus.

Suite à la demande de la directrice de l'école de Boissezon devis a été demandé auprès de la société EQUASYS d'un montant de 2 424,00 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal s'est prononcé :

1 voix contre, 3 abstentions, 7 voix pour.

Indemnité de Conseil 2016 (Comptable du Trésor).

Le Conseil décide d'attribuer à Monsieur Le Trésorier de Labruguière, Sylvain DOMERGUE, l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

ADAR : Demande subvention 2016.

L'organisme de services aux personnes, ADAR, dont bénéficient des personnes âgées de la Commune ainsi que du personnel travaillant chez eux demande une subvention 145 €.

Convention avec la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet pour la distribution d'ampoules à LED dans le cadre de l'opération « ampoules LED dans les territoires à énergie positive pour la croissance verte »

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n° 2015/109 du 29 juin 2015 approuvant la candidature de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet à l'appel à projet « 200 Territoires à Energie Positive pour la

Croissance Verte » avec pour objectif de s'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive à moyen et long terme,

Vu la labellisation de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet en tant que « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer le 18 novembre 2015,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n° 2016/23 du 15 février 2016 approuvant l'opération « Ampoules LED dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte »,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n° 2016/... du 11 avril 2016 relative à la convention pour la distribution d'ampoules LED dans les communes dans le cadre de l'opération « Ampoules LED dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte »,

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a décidé de mettre en œuvre l'opération « Ampoules LED les territoires à énergie positive pour la croissance verte » par la distribution gratuite de duos de lampes LED au sein de ses communes membres.

Le nombre de duos de lampes à LED (*abrégié de l'anglais Light-Emitting Diode*) à distribuer par communes a été défini au prorata de la population. La répartition prévue par commune est la suivante :

Communes	Nombre d'habitants (population légale 2013)	Nombre de duos de lampes LED à distribuer
Aigüefonde	2 574	65
Aussillon	6 148	156
Boissezon	404	10
Castres	41 636	1 058
Caucalières	304	8
Labruguière	6 442	164
Lagarrigue	1 806	46
Mazamet	10 118	257
Navès	681	17
Noailhac	855	22
Payrin-Augmontel	2 202	56
Pont-de-l'Arn	2 886	73
Le Rialet	51	2
Saint-Amans-Soult	1 646	42
Valdurenque	820	21
Le Vintrou	81	2
Total	78 654	2 000

Les duos de lampes LED seront destinés aux personnes aux faibles revenus (ou en situation de précarité énergétique). La mise en place de cette distribution sera confiée aux Centres Communaux d'Actions Sociales présents dans les communes ou tout autre service de la commune.

Les communes partenaires de l'opération doivent signer la convention avec la Communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE d'approuver la convention avec la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, relative à la distribution d'ampoules LED dans les communes dans le cadre de l'opération « Ampoules LED dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer la convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa bonne application.

Réalisation piège à cailloux et graviers poste relevage Pont Rodier et modification déversoir orage face ancienne usine.

Suite à l'arrivée de cailloux et graviers causant des anomalies sur la pompe de relevage Pont Rodier et afin d'éradiquer la nuisance il est souhaitable de mettre en place un piège à cailloux devis 3 140€ HT. Une modification du déversoir d'orage est souhaitable face à l'ancienne usine devis 940€HT.

Référent Communal Trifyl.

La loi pour la transition énergétique pour une croissance verte promulguée le 17 août 2015 a confirmé l'obligation pour les territoires de repenser leur mode de gestion des déchets. A cet effet Trifyl Tarn souhaite mobiliser un réseau de référents communaux identifiés. Après délibération du Conseil Municipal de la Commune de Boissezon le référent est Serge VIGOUROUX.

Enquête publique : CATALA Gérard Griffoulas, MAYNADIER Cécile Labro.

Une partie du domaine public communal situé au Griffoulas (entre les parcelles C627, C628, C630 et C631) pourrait faire l'objet d'une aliénation prioritairement aux riverains.

Une partie du domaine public communal situé à Labro (entre les parcelles C570, C904, C914, C572, C900, C576, C577, C579, C580) pourrait faire l'objet d'une aliénation prioritairement aux riverains.

Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine public de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable pour l'aliénation en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Demande achat terrain communal ZANARDO Jean Pierre.

Monsieur ZANARDO Jean Pierre souhaite acquérir une partie du domaine public à proximité de sa propriété pour place de parking. Pour des raisons de sécurité et d'étroitesse de la rue le Conseil Municipal décide de refuser cette demande.

Motion relative au maintien de la trésorerie de Labruguière

Afin de maintenir un service public de proximité et compte tenu du projet de fermeture de La Trésorerie de Labruguière, à laquelle nous sommes rattachés, il est souhaitable que notre Commune participe au vote du maintien de ce service public de proximité.

C'est pourquoi une motion relative au maintien de La Trésorerie de Labruguière nous est proposée. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon souhaite à l'unanimité le maintien de la Trésorerie de Labruguière.

Biens sans maître

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et L 1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que les propriétaires « indivision BLANC », parcelles C18 : 2160m², C23 : 4740m², C25 : 1100m², C26 : 48m², C28 : 710m², C30 : 400m², sont décédés il y a plus de 30 ans.

Ces propriétés reviennent à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil et décide à l'unanimité de poursuivre la démarche d'acquisition des biens et de donner les pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de faire aboutir ce dossier.

Conseil Municipal du 27 mai 2016

Fixation tarif assainissement collectif 2016/2017.

Monsieur Le Maire propose au conseil la reconduction du tarif 2015/2016 soit :

Abonnement 62€ + 1,10€ le m³

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour.

Approbation de la modification des Statuts Syndicat mixte réseaux écoles rurales « Sidobre » Vent d'Autan.

Monsieur Le Maire explique les raisons de la modification des statuts du Syndicat Mixte Réseaux Ecoles Rurales « Sidobre » Vent d'Autan.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **donne un avis favorable** à la modification des statuts du Syndicat Mixte pour les réseaux des écoles rurales du « Sidobre » et « Vent d'Autan » votée en comité syndical en date du 11 avril 2016 et notifiée par le Président du Syndicat Mixte en date du 3 mai 2016.
- **donne pouvoir à Monsieur le Maire**, pour engager les démarches et signer toutes pièces relatives à cette modification.

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour.

Approbation modification statuts du SDET.

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) en date du 11 avril 2016 portant décision de modifier ses statuts. Après en avoir délibéré, conformément aux dispositions de l'article 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal : Se prononce favorablement sur la modification envisagée.

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour.

Proposition de vente des sections de commune (patus).

Monsieur Le Maire explique au conseil que divers résidents ont exprimé le souhait d'acquérir des parcelles de patus. Pour réaliser ces opérations une procédure nouvelle est à respecter. En l'absence de commission syndicale la proposition appartient au Conseil Municipal. Le Maire devra convoquer les électeurs qui ont leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section.

Le Conseil Municipal : **donne pouvoir à Monsieur le Maire**, pour engager les démarches et signer toutes pièces relatives à cette opération.

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour.

Convention avec la Communauté Agglomération, travaux réfection chemin du moulin.

Monsieur Le Maire explique au Conseil que suite au glissement de terrain, la Commune de Boissezon devrait procéder à la remise en service du chemin du Moulin pour permettre la reprise d'activité de la poterie Terre d'Hautaniboul, et la fin des travaux pour le propriétaire de la centrale hydroélectrique du Moulin.

Le Conseil Municipal lui donne pouvoir pour engager les démarches et signer toutes pièces relatives à cette opération, notamment la convention avec la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet pour l'assister dans ce dossier.

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour.

Convention avec Véolia Contrôle assainissement non collectif.

Monsieur Le Maire fait lecture de la proposition de Convention avec Véolia concernant les prestations de Service Publique de l'Assainissement Non Collectif.

Le Conseil Municipal : **donne pouvoir à Monsieur le Maire**, pour engager les démarches et signer toutes pièces relatives à cette convention.

Le Conseil donne son accord, 7 voix pour, 2 voix contre.

Soutien à la candidature de Paris et de la France aux JO 2024.

Le Conseil Municipal de la commune de Boissezon soutien la candidature de Paris et de la France aux JO 2024.
Le Conseil donne son accord, 7 voix pour, 2 abstentions.

Date prévu pour le feu d'artifice du 14 juillet 2016.

Le feu d'artifice de la fête nationale du 14 juillet aura lieu le 13 juillet au soir sur l'esplanade du fort.
Le Conseil donne son accord, 9 voix pour.

Coordonnateur communal pour le recensement en 2017.

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement en 2017.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents

De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement : Mme BORDE Marie, agent communal. Le Conseil donne son accord, 9 voix pour.

Création commission d'appel d'offre.

Afin de permettre le lancement de marchés public la Commune crée une commission d'appel d'offre :

Membres titulaires :

CABROL Jacqueline

MILHET Benoit

VIGOUROUX Serge

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour.

Membres suppléants :

AUSSILLOU Christelle

BOURDEL Christian

SENEGATS Frédéric

Subventions aux associations 2016.

Association de chasse : 200€

Association Générations Mouvement Les Aînés de Boissezon : 500€

Association pêche : 200€

Ecole : 2750€ (125€ par enfant de la commune)

Voté à l'unanimité.

Association MJC :

A quitté la séance AUSSILLOU Christelle et THOMAZE David absent du vote.

Après un vote à bulletin secret, le conseil décide à l'unanimité de donner la somme de 1 200€ à l'Association MJC. 7 voix pour.

Association Arts Passion :

A quitté la séance MILHET Benoit.

Après un vote à bulletin secret, le conseil décide à l'unanimité de donner la somme de 1 100€ à l'Association Art Passion. 8 voix pour.

Association Le Militarial :

A quitté la séance BOURDEL Christian.

Après un vote à bulletin secret, le conseil décide à l'unanimité de donner la somme de 1 100€ à l'Association Le Militarial. 8 voix pour.

Association Les Anciens Combattants :

A quitté la séance AUSSILLOU Claude.

Après un vote à bulletin secret, le conseil décide à l'unanimité de donner la somme de 150€ à l'Association des Anciens Combattants. 8voix pour.



L'ECHO : ESPACE DES ASSOCIATIONS

AAPPMA DE BOISSEZON

Depuis le 1^{er} janvier 2016 la pêche a un nouveau bureau :

Président : Jean Luc CABROL,

Vice-président : Jacques MARTY,

Trésorier : Wilfried ESPAGNET,

Secrétaire : Jean Louis ROUANET.

Les enfants de 5 ans à 14 ans sont invités à l'animation, pêche, munis de leur canne, le samedi 2 juillet 2016 de 14h00 à 16h00 au centre du village.

Attention nouvelle réglementation, cette année la carte de pêche est obligatoire (6€). Cette animation sera suivie d'un goûter.

Mr. Jean Luc CABROL, le Président



MJC BOISSEZON

La MJC a lancé les concours de belotes cette année. Cela a été un succès, plusieurs personnes ont participé et nous les reconduirons dans le courant de l'année.

Le vide grenier a lui aussi été un succès malgré le mauvais temps. Merci aux organisateurs, aux exposants et à tous les visiteurs d'avoir contribué à la réussite de cette journée.

Prochain rendez-vous le 13 juillet 2016 pour notre repas, moules frites, suivi d'une soirée dansante avec l'orchestre « Phil Clément ».

Sans oublier le feu d'artifice offert par la municipalité que nous remercions.

En septembre reprise de la gym et la zumba, un prospectus vous sera distribué pour les inscriptions.

D'autres activités à venir. Bonnes vacances à tous et à très bientôt



**L'équipe de la MJC
Et sa Présidente
Agnès THOMAZE**



Le Président a le plaisir de convier tous les adhérents et toutes personnes intéressées, à l'assemblée générale de la société qui aura lieu le vendredi 22 juillet 2016 à 20h00 à la salle du troisième âge.

Ordre du jour :

- Présentation du bilan financier 2015
- Questions diverses

Nota : Ce jour-là, la carte d'adhérents pourra être retirée contre la somme de 50€. Après cette date, les cartes d'adhérents pourront être retirées le soir à partir de 19h30 chez M. Jean Claude HUCKERT, le Président, à l'adresse suivante : La Laurié 81490 Boissezon.

Mr. Jean Claude HUCKERT, le Président

ARTS PASSION

DU 31 MARS AU 6 AVRIL 2016

dossier Temps libre 33

INTERVIEW Brigitte Martin, Benoît Milhet, Alain Quinaux, Alain Boissonnade, organisateurs de la première biennale d'aquarelles du Tarn et membres de l'association Arts passion.

« Boissezon dans la cour des grands »

Arts passion a mis sur pied la première biennale d'aquarelle dans le Tarn du 2 au 17 avril prochain en partenariat avec *Le Journal d'ici*. Pour donner vie à cet événement de grande ampleur, de nombreux bénévoles gravitent autour des quatre mousquetaires Brigitte Martin de Castres, Benoît Milhet de Boissezon, Alain Quinaux et Alain Boissonnade de Labruguière.

Le Journal d'ici : Comment est venue l'idée de cette biennale ?

Benoît Milhet : On était allé voir Gilles Coutal à Narbonne il y a trois ans. L'idée a fait son chemin. Nous en avons parlé entre nous et puis à Gilles. C'est grâce à lui que nous avons eu les artistes, il a fait le lien avec l'association.

Pourquoi une telle manifestation à Boissezon ?

BM : Et pourquoi pas ? Avec nos antécédents, nous pouvions nous organiser une biennale. Ce n'est pas la première fois,

ce n'est qu'une finalité.

Y-a-t-il des aquarellistes dans le village ?

BM : Non, mais nous aimons tous l'aquarelle, nous en sommes amateurs.

Qu'est-ce qu'une aquarelle a de particulier ?

BM : Au niveau technique c'est un peu de pigments et beaucoup d'eau. La particularité c'est qu'on ne peut pas revenir en arrière. C'est la feuille blanche qui fait le blanc. On commence dans le flou pour monter ensuite l'aquarelle, avec les couleurs claires en premier puis on va vers le foncé.

Pour quoi faut-il visiter la biennale ?

BM : Pour la qualité des aquarellistes qui viennent ! On a des choses fabuleuses et c'est pour tous publics. C'est très visuel, presque du figuratif.

Quel est le petit plus ?

Alain Quinaux : La diversité des salles (6 répartis dans le haut et de bas de la commune)

qui permettra aux gens de cheminer dans le village.

BM : Il y a aussi les stages et les démonstrations. (Lire dans le programme, ndlr)

Qu'en attendez-vous ?

AQ : Qu'il y ait un rayonnement sur la région, beaucoup de visiteurs et la reconnaissance du sérieux de l'association. Boissezon est dans la cour des grands.

BM : Que Boissezon soit un vrai village d'artistes malgré le peu d'habitants et qu'il soit reconnu dans le monde de l'art.

Quelle résonance voulez-vous donner à la manifestation ?

AQ : Pour la première année nous y allons doucement. Nous prévoyons une 2e biennale en 2018.

BM : Nous allons essayer d'avoir des peintres internationaux. En attendant, nous continuons les vernissages tous les mois à la galerie Les Cymaises de Salimonde, cette année devrait être celle des photographes. RECUEILLI PAR JULIE BAR



Benoît Milhet, Alain Boissonnade, Brigitte Martin et Alain Quinaux. JB

Gilles Coutal, le « Cabrel de l'aquarelle »



L'aquarelliste Gilles Coutal avec son chevalet et son chien. DR

Trois aquarellistes tarnais participent à cette première départementale. Françoise Klein, Casimir Ferrer et Gilles Coutal, invité d'honneur de la biennale d'aquarelle. Il a réalisé l'aquarelle qui a servi de support à la promotion de l'événement, un « honneur » pour lui.

Gilles Coutal est tombé dans l'aquarelle petit. Issu d'une famille de musiciens, il a toujours dessiné et a commencé à peindre à l'adolescence. C'est un aquarelliste « très doué » d'Albi qui lui a donné envie de travailler. Il lui emboîte le pas et rentre ensuite dans la Société française de l'aquarelle. « C'est une technique qui mêle spontanéité, fraîcheur, exécution, authenticité... », explique-t-il.

Mon but est de promouvoir cette technique. Gilles a exposé un peu partout dans le département, la région, le pays et même à l'international, mais préfère parfois rester en retrait. « Je suis le Cabrel de l'aquarelle », s'amuse-t-il. « Je choisis mes expositions, je les travaille, je prends le temps. » L'artiste tient à conserver certaines valeurs. En faire peut-être moins, mais le faire bien. « Je veux faire partager l'amour que j'ai pour l'aquarelle. »

Un mot revient souvent : le respect. D'ailleurs lorsqu'il représente la nature dans ses œuvres, on retrouve toujours un message, c'est son écriture personnelle. « Au premier degré on voit l'arbre comme un tronc avec des feuilles. Mais il a en fait une forte personnalité, autant que les vieilles pierres.



» Cette écriture personnelle transparait dans l'aquarelle qui représente Boissezon dans le mouvement, les couleurs. Gilles connaît bien la commune, il a déjà participé aux peintres dans la rue. Celui qui adore marcher se balade toujours avec son chien et sa palette dans son sac à dos.

« Avec ma technique, je n'ai pas droit à l'erreur. J'utilise beaucoup de clair, de lumineux », décrit le peintre de 54 ans. Voilà vingt ans que Gilles réalise des aquarelles. Dans son travail il incruste d'humilité. « J'ai appris la modestie », confie-t-il avant de citer une phrase de l'aquarelliste Ryton Cazenave : « Sois sérieux mais ne te prends jamais au sérieux. » Bien résumé.

JB

Au programme de la biennale

Vernissage : le samedi 2 avril à 18h30. 140 aquarelles seront exposées dans le village d'artistes, réparties dans six salles. Deux artistes seront dans la galerie de l'ancien restaurant Les deux mousquetaires, deux dans la galerie des Cymaises de Salimonde, quatre dans la salle des associations et six à la salle polyvalente.

Stages : avec Serge Di Meo les 16 et 17 avril et Jean Lacalmontie les 15 et 16 avril. (10 personnes maximum)

Démonstrations : avec Axelle Ardurat le 2 avril à 10h30 et avec Jean Lacalmontie à 14h30 le 3.

Tombola : tickets à vendre durant toute la durée de la biennale (2 euros le ticket, 5 euros les 2). A gagner : une aquarelle de Gilles Coutal visible à la salle polyvalente.

Exposition ouverte tous les jours de 14h30 à 19h, le dimanche de 10h à 12h et de 14h30 à 19h. Entrée libre, renseignements : artspassion.org, 05 63 50 52 62.

UN VRAI SUCCES

S'agissant d'une « première » pour nous il faut bien vous avouer que nous avons un doute quand à la fréquentation. Mettre en place une telle manifestation dans un village de 400 habitants, loin de tout (Albi plus proche site touristique à 60 km) était un petit pari.

Nous avons voulu nous démarquer des autres biennales en multipliant les salles et pour faire en sorte que le public puisse déambuler dans le village. Nous avons dépassé la barre des 2 000 visiteurs, et pouvons être relativement satisfait même si nous n'avions aucun objectif. Surtout que nous avons eu des très bons retours, que ce soit sur la qualité des œuvres (ce dont nous ne doutions pas) mais également sur l'organisation (ce qui ne peut que nous faire plaisir). Bien sûr tout n'a pas été parfait et nous allons tenter de remédier aux erreurs que nous avons pu commettre pour la prochaine.

Encore une fois merci à tous les visiteurs et aux artistes participants.

**L'équipe d'Arts Passion
Et son Président
Benoît MILHET**



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS



FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE
(Reconnue d'utilité publique le 1^{er} avril 1948)
Association des Combattants Prisonniers de Guerre
Combattants Algérie Tunisie Maroc
STO- TOE- Veuves
Section BOISSEZON/ SAINT SALVY de la Balme (Tarn)

A l'occasion des cérémonies commémoratives de l'armistice du 8 mai 1945, les membres de l'association des Anciens Combattants BOISSEZON/ St SALVY de la BALME, accompagnés du Conseil Municipal, de la population et de représentants du Rallye Castrais, ont perpétué le devoir de mémoire rappelant le sacrifice consenti par ceux qui sont morts pour la France et la Liberté.

N'oublions pas....
Mr. Claude AUSSILLOU, Le Président

ECOLE PUBLIQUE

❖ Sorties de fin d'année

Les enfants de Boissezon ont été à leur deuxième **spectacle** le mardi 9 février. Nous avons vu le spectacle *De Jojo à Lola* présenté par le Collectif Indigo au foyer rural de Lacrouzette.

La dernière sortie avec le réseau Vent d'Autan est prévue pour le vendredi 3 juin. Les enfants se rendront à Brassac avec l'ensemble des autres élèves du réseau pour participer à de **nombreux ateliers autour de l'eau** : courses de bateaux, utilisation de petits moulins à eau, visite des points d'eau dans le village, etc etc...

Fin juin, les enfants participeront à une **dernière sortie** pour terminer cette année scolaire et le lieu est encore une surprise !

*Nous prendrons les **grandes vacances** le mardi 5 juillet.*

❖ Piscine

Les enfants du RPI Boissezon-Cambounès ont pu bénéficier de sept séances de natation à la piscine de l'Archipel tous les jeudis.

❖ Site internet et bouchons

Nous rappelons que nous avons un site internet sur lequel vous retrouverez toutes les actualités de l'école et que nous collectons toujours les bouchons en plastique pour l'association

« Passerelle 81 ».

Mme Marie Julie MAFFRE, la Directrice

L'ECHO : INFORMATIONS DIVERSES

Activités Péri-scolaires

Tarn & Lauragais

Boissezon : plantez, vous pourrez récolter !



Même si la neige tombe encore sur les hauteurs du département, le printemps n'est pas si loin. Avec lui, arrive le moment de planter, de semer.

A Boissezon, c'est en commun qu'il est proposé d'aménager un jardin médiéval au beau milieu du village. Samedi 12 mars, les volontaires seront en action sur le chantier participatif (rendez-vous à 14h devant l'église). A l'initiative du CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) des pays tarnais, l'invitation est lancée aux habitants de Boissezon et des environs. Au programme : préparation du terrain, plantation de médicinales, aromatiques et potagères, initiation au paillage et aménagement d'une mare. Se munir d'outils (pelle, bêche, plantoir...) et d'une tenue adaptée. Cette action est réalisée en partenariat avec la communauté d'agglomération

Castres-Mazamet et la commune concernée. Les participants qui auront mis la main à la pâte pourront profiter de ce lieu dans l'année pour

cueillir, en quantités raisonnables, ce dont ils auront besoin, pour l'entretenir et pour l'agrémenter de semis. D'autres petites mains vont se mêler à l'affaire...

Les enfants jouent les apprentis jardiniers

Depuis la rentrée de septembre, les enfants de l'école du village jouent les jardiniers en herbe. Agnès Thomaze, en charge des activités péri-scolaires, du gîte et de la cantine, les emmène les mardis de météo clémente au grand air. Une quinzaine d'enfants, de 4 à 7 ans, en classe de petite section jusqu'au cours préparatoire, montent rue sœur Philomène. Ils n'en sont pas à leur coup d'essai, les apprentis jardiniers ont planté des choux, des épinards, de la menthe et des salades à l'école. « On a commencé à faire pousser des graines en intérieur, indique Agnès. Avec des bouteilles en plastique, nous avons même fabriqué des pots à fleur en forme de hérisson. Nous avons aussi l'intention de mettre des légumes dans le jardin. » Les enfants aiment



Agnès Thomaze transmet aussi aux enfants l'art de la récupération et du recyclage malin, son goût pour la cuisine... 13

aussi aller rendre visite aux poissons rouges dans le bassin du jardin.

Agnès a un jardin chez elle et adore les fleurs. Dans son potager on trouve la base : tomates, salades, persil... Elle peut ainsi expliquer aux enfants et les conseiller. Ces derniers ne rechignent pas à désherber avec leurs outils miniatures quand il le faut, mais ce qu'il leur plaît avant tout c'est d'attendre que leurs plantations poussent et surtout d'en faire quelque chose. Eux aussi donnent des idées

en retour à Agnès. « Il y en a un qui voulait un framboisier », raconte-t-elle. Avec une bouture réalisée à partir d'un de ses arbustes, le jeune amateur de framboise devrait voir son souhait gourmand se réaliser. Ce qui est certain c'est qu'il y aura toujours des petites mains pleines de bonnes volontés pour entretenir le jardin.

JULIE BAR

Goûter proposé après l'animation pour partager les impressions et projets.



Depuis plus de 40 ans l'Adar intervient auprès de vous, quel que soit votre âge ou votre situation, pour vous proposer une aide et un accompagnement adapté à votre situation.

Le cœur de métier reste toujours l'aide et l'accompagnement des personnes âgées pour les tâches ménagères courantes, l'accompagnement en courses ou à des rendez-vous, la préparation des repas, l'aide à l'habillage.

Mais l'association a diversifié ses services, en proposant des prestations de ménage, repassage, jardinage, petit bricolage à tous, actifs ou non ouvrant droit à des déductions fiscales éventuelles.

Elle propose également de relayer les parents chez eux grâce à la garde d'enfant à domicile même sur des horaires atypiques : lever les enfants, les faire déjeuner, les préparer, les déposer à l'école, à la crèche ou chez l'assistante maternelle ; mais aussi les récupérer à l'école, faire faire les devoirs, donner le bain... Les familles peuvent bénéficier d'aide de la CAF dans le cadre de la PAJE en fonction de leur situation. Une estimation peut être faite avec la responsable de secteur de l'Adar.

De plus, depuis 2012, l'Adar est labellisée Cap'Handéo ce qui légitime des interventions de qualité auprès de personnes en situation de handicap, qui s'inscrivent dans une démarche de respect et de recherche d'autonomie de chacun.

Dans tous les cas, les interventions peuvent être assurées 7j/7j par un personnel expérimenté et diplômé.

Une aide à la fonction d'employeur est également proposée, pouvant aller du simple recrutement à un accompagnement plus complet comprenant la gestion administrative, par exemple.

Par ailleurs, l'Adar est porteur de la plateforme de répit de l'autan dont la mission est d'accompagner et de soutenir les aidants familiaux des malades d'Alzheimer, dès l'annonce du diagnostic et tout au long de la maladie. Elle vient compléter l'action menée depuis de nombreuses années par le Centre d'Accueil de jour qui reçoit, dans un cadre chaleureux et convivial, les personnes présentant une maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés.

D'autres services tels que la téléassistance, le relais hôpital domicile, les transports accompagnés, les gardes de nuit... sont aussi présentés sur le site internet de l'Adar www.adar81.fr.

Sur simple demande, sans engagement, une responsable de secteur pourra évaluer vos besoins, envisager d'éventuelles prises en charge et établir un devis en vous renseignant sur les déductions fiscales possibles.

Les bureaux de l'Adar sont ouverts du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Vous pouvez les contacter au 05 63 97 70 40 ou contact@adar81.fr ou 104, avenue de Toulouse à Aussillon.



Permanence ADAR pour information et dossiers :

Une permanence sera assurée en Mairie le deuxième lundi de chaque mois de 9h00 à 11h00 à compter du 11 juillet 2016.

Linky : une table ronde à l'Assemblée nationale clarifie les points d'inquiétude

Le compteur Linky a été au menu, le 11 mai, d'une table ronde organisée par la mission d'information sur l'application de la loi de transition énergétique, à l'Assemblée nationale. Cette réunion a permis à plusieurs intervenants de rappeler très clairement un certain nombre de points saillants : non, en l'état actuel des choses, le compteur Linky n'est pas dangereux pour la santé ; et oui, les arrêtés municipaux « anti-Linky » sont illégaux et ne peuvent être opposés à l'installation des compteurs.

Presque tous les acteurs du dossier étaient présents autour de la table : parlementaires et élus, ERDF, FNCCR, État (Direction générale de l'énergie et du climat - DGEC), mais aussi associations, notamment les Robins des toits et l'UFC Que choisir.

André Flajolet, maire de Saint-Venant et nouveau président de la commission Développement durable de l'AMF, est intervenu au nom des maires pour demander à l'État de bien vouloir éclaircir plusieurs points : « *Il y a beaucoup d'incompréhension sur le terrain, tant chez les maires que chez les citoyens* », a expliqué André Flajolet, qui a demandé « *un point précis, scientifique, afin d'éviter que le médiatique l'emporte sur le savoir* ».

Première réponse de l'État, par la voix d'Olivier David, de la DGEC : « *Linky n'est pas un choix d'ERDF mais un choix du législateur* ». C'est la loi qui a fixé un objectif de 100 % de compteurs Linky installés en 2024. Conséquence : s'opposer à la mise en place de Linky signifie s'opposer à la loi.

Le débat a ensuite notamment tourné autour des questions de santé publique. Une intervention précise des responsables de l'ANFR (Agence nationale des fréquences) a permis de lever les inquiétudes, en attendant un rapport complet que l'Agence doit publier avant la fin du mois de mai. « *Tout communiquant qu'il soit, a expliqué Gilles Bregand, de l'ANFR, le compteur Linky ne communique pas beaucoup et n'émet guère. Il s'exprime non par radio mais par le réseau électrique [technologie CPL], quelques dixièmes de seconde par jour et environ une minute chaque nuit.* » Émet-il des ondes électromagnétiques ? « *Oui, mais comme n'importe quel appareil électrique, comme un radio-réveil ou une brosse à dents électrique.* » Plus précis, Bernard Celli, qui a supervisé la campagne de mesures de l'ANFR, donne des chiffres : « *Les niveaux d'émission de Linky à 20 cm de distance sont tellement faibles que nous avons dû acheter du matériel spécifique pour les mesurer. À 20 cm, les émissions sont de 1 volt par mètre, et montent à 1,1 volt par mètre lorsque Linky émet en CPL.* » Bernard Celli a rappelé que les seuils sanitaires en vigueur sont de ... 87 volts par mètre. Ces résultats sont, pour lui, « *sans appel* ».

André Flajolet a repris la parole pour clarifier la question des arrêtés anti-Linky. « *Il existe un phénomène minoritaire, où, sous la pression médiatique ou associative, des maires prennent des arrêtés anti-Linky. Y a-t-il un fondement juridique à cette décision ? Est-ce que l'État pourrait nous dire très clairement ce qu'il en est ?* ». En l'absence – regrettée – de représentants de la DGCL, c'est Jean-Luc Dupont, vice-président de la FNCCR, qui a fait le point sur cette question, rappelant que sa fédération avait commandité une étude juridique pour répondre à cette question (lire Maire info du 29 février 2016). Cette étude est « *très claire* », a expliqué Jean-Luc Dupont : premièrement, ce n'est pas le maire mais l'exploitant, c'est-à-dire ERDF, qui est juridiquement responsable en cas de problème lié à l'installation ou l'exploitation de Linky. Le maire ne court pas de risque pénal sur ce terrain. En revanche, il en prend un lorsqu'il prend un arrêté anti-Linky : « *Il est illégal de s'opposer à l'installation du compteur* », a clairement déclaré Jean-Luc Dupont. « *Toutes les délibérations prises dans ce sens sont donc nulles. Sachant cela, nous avons d'ailleurs appelé la DGCL à alerter très rapidement les préfets. C'est aujourd'hui chose faite, et un courrier est parti à tous les préfets pour les informer que toutes les décisions prises devaient être bloquées. Des préfets ont d'ailleurs déjà réagi.* »

Le vice-président de la FNCCR a, cela dit, relativisé le problème, en rappelant qu'il n'y avait à sa connaissance, à ce jour, que 138 arrêtés municipaux anti-Linky. Il a appelé l'État et ERDF à multiplier les réunions d'informations : « *Lorsqu'un sous-préfet vient à une réunion expliquer à un maire que des arrêtés sont illégaux, les maires comprennent parfaitement.* »



La Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet a mis en place une ligne régulière de bus gratuite pour tous qui dessert les communes de Noailhac et Boissezon en correspondance avec la ligne 7 à l'arrêt Autan sur la commune de Valdurenque.

Après une période d'essai de 3 mois la ligne est maintenue. Cependant, dans le cas où la fréquentation viendrait à diminuer elle pourrait être supprimée.

Gratuit pour tous



DON à la commune

C'est une pendule d'un genre exceptionnel qui a été offerte à notre commune par Bernard MADAULE.

Cette œuvre encore en état de fonctionnement a été réalisée par son grand père Louis MADAULE qui fut le premier garagiste de BOISSEZON, il forma plusieurs mécaniciens, c'était une grande figure du village.

La pendule qu'il réalisa durant la grande guerre 1914/1918 émane des douilles d'obus en cuivre que les poilus façonnaient dans leurs moments d'attente.

Louis MADAULE né le 20 septembre 1880 fut réquisitionné durant la guerre 1914/1918 pour assurer la maintenance des véhicules automobiles à l'arrière du front.

Merci à Bernard qui reste très attaché à ses racines.

L'œuvre est en bonne place salle du Conseil Municipal

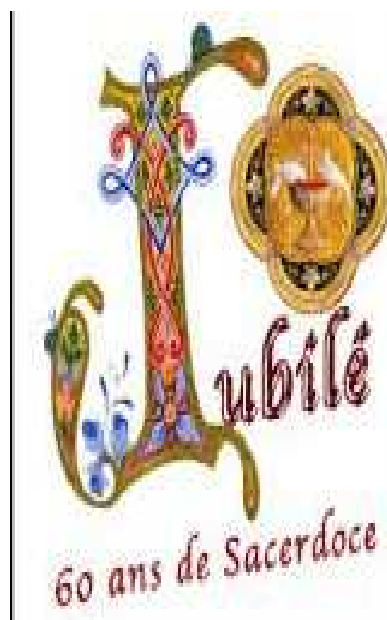


Association paroissiale



Le samedi 2 juillet 2016 à la messe de 18h à Noailhac,

L'abbé André BARRAU célébrera ses 60 ans d'ordination. Retenons dès maintenant cette date pour participer à son action de grâce et remercier ce prêtre qui accompagne les fidèles de la Vallée de la Durenque depuis 1989. Dans l'après midi une animation est prévue pour l'ensemble du secteur pastoral de Labruguière. (Randonnée familiale avec goûter à l'arrivée).



Mémo consignes de tri



Déchets ménagers recyclables

Boîtes en métal, aérosols
Boîtes et suremballages en carton, briques alimentaires



Bouteilles et flacons en plastique
Journaux, papier, prospectus et magazines

N'oubliez pas les bouteilles d'huile, aérosols, barquettes d'aluminium, canettes métalliques...

Il n'est pas nécessaire de laver vos déchets, il suffit de bien les vider.



Composteur

Ordures ménagères résiduelles

tout ce qui n'est pas recyclable



dont la vaisselle, porcelaine, faïence, miroirs, autocollants, couches-culottes, mouchoirs jetables, articles d'hygiène, papier gras, pots de fleurs, couvercles...



Verre

INTERDIT : pots de fleurs, bouchons, couvercles, vaisselle, assiettes, porcelaine, faïence, miroirs et ampoules.

INTERDIT : les déchets verts, déblais, gravats, encombrants, médicaments, déchets de soins, aiguilles, déchets spéciaux et toxiques, tubes fluorescents (néons) et ampoules sont à apporter en déchèterie.

Tous les jours à vos côtés

Service Environnement Gestion des déchets
05 63 73 51 00
environnement@castres-mazamet.com



www.castres-mazamet.fr

Déchèteries

Castres

Z.I. de Mélou
du lundi au samedi
de 8h à 18h50
05 63 62 72 19

Saint-Germier (Castres Nord)

ZAC de Plaisance
du mardi au samedi
de 9h à 12h - 14h à 18h
05 63 59 08 76

Labruguière

Prado de Lamothe
du mardi au samedi
de 9h à 12h - 14h à 17h50
05 63 37 80 35

Aussillon

Z.I. de la Rougearié - Rue de l'artisanat
du lundi au samedi
de 9h à 12h - 14h à 17h50
05 63 61 27 53

Saint-Amans-Soult

Z.I. de Sébastopol
le mardi, mercredi, vendredi et samedi
de 9h à 12h - 14h à 18h
05 63 98 17 92

Service Encombrants

05 63 73 51 00

Limité à **2 rendez-vous** par an sur simple appel et à 100 kg maximum par enlèvement.
Uniquement mobilier démonté et électroménager, à présenter sur la voie publique, après 20h la veille du rendez-vous.



Tous les jours à vos côtés

Service Environnement Gestion des déchets
05 63 73 51 00
environnement@castres-mazamet.com



www.castres-mazamet.fr

#film' tafête

CONCOURS COURTS MÉTRAGES

POUR LA PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES LORS DES SOIRÉES FESTIVES

JEUNES DE 12 A 25 ANS

NOMBREUX LOTS A GAGNER !

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 13 NOVEMBRE 2016

Organisé par le Réseau Santé Précarité Insertion Tarn Sud

Facebook: Réseau Spi Tarn Sud | Twitter: #film' tafête

Pour tout renseignement,
téléphoner à Jacky
au 06 88 30 13 77
ou Chantal
au 05 63 73 50 10.

Comment lutter contre la canicule



Éviter les endroits confinés (voiture, landau...).



Fermer les volets et les fenêtres le jour. Les ouvrir la nuit pour **laisser pénétrer la fraîcheur**.



Boire au minimum **2 litres d'eau** par jour et manger léger. Éviter l'alcool, les graisses et les sucres.



Se rafraîchir régulièrement à l'aide d'un **brumisateur** ou en prenant une **douche**.



S'habiller de vêtements aux **tissus clairs**, légers et naturels. À l'extérieur, porter casquette ou chapeau.



Ne pas hésiter à **demande de l'aide** (parent, voisin, médecin).



Rechercher les endroits **frais et à l'ombre**.



Passer, si possible, **2-3 heures par jour** dans un **endroit frais** (supermarché...)



AVIS A LA POPULATION

- Ne jamais laisser pénétrer dans son domicile des personnes étrangères,
- Ne pas donner d'informations personnelles lors des Appels téléphoniques
- Signaler à la Gendarmerie (17), la Présence de toutes personnes étrangères dans le quartier
- Signaler les Symboles inscrits, gravés sur votre habitation
- Assurer une très grande discrétion sur les réseaux sociaux (facebook)
- Ne pas déposer de message d'absence sur le répondeur
- Se méfier des Faux agents (la poste, police, edf...)

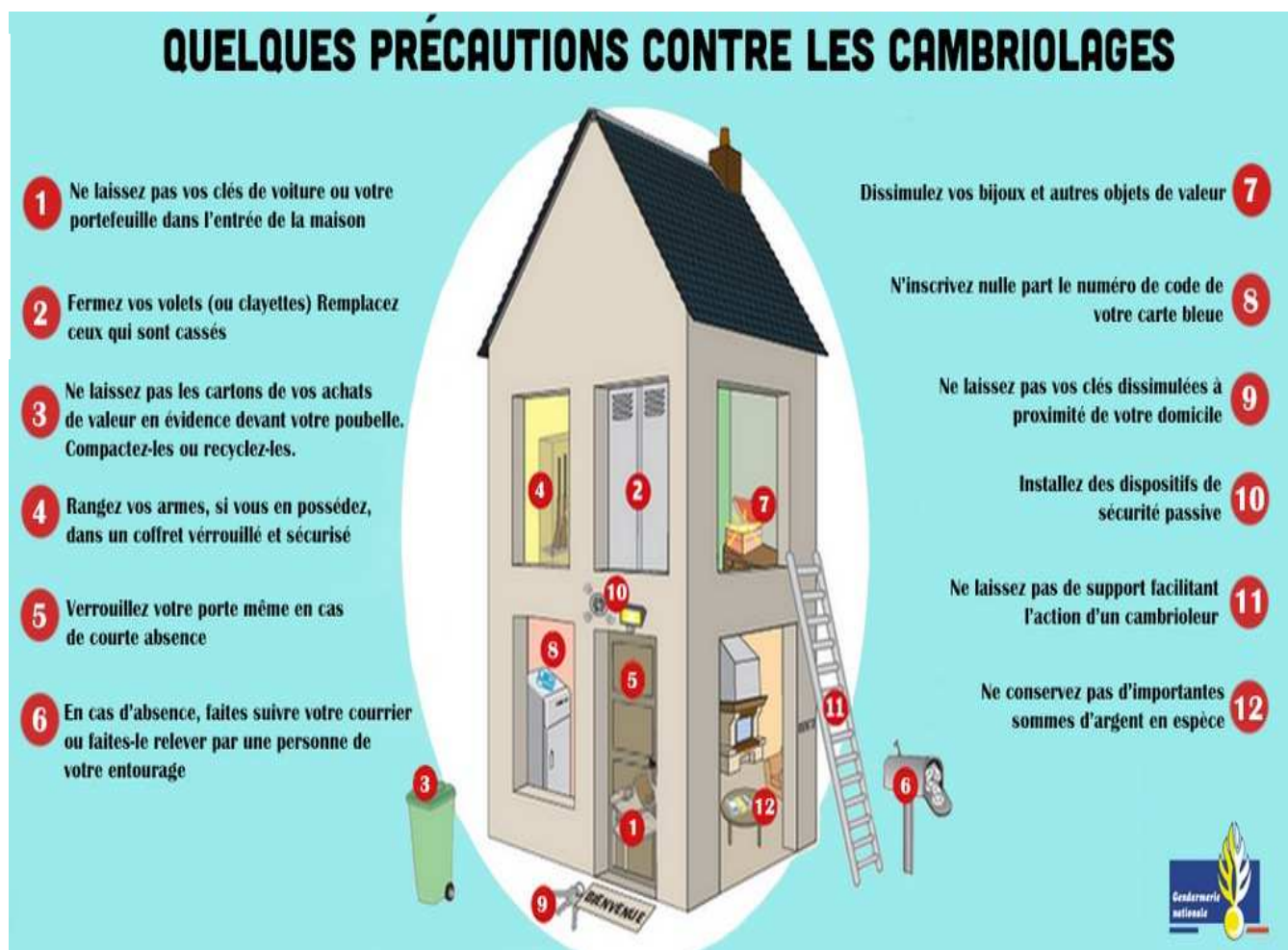
Dans le cadre de la lutte contre les cambriolages, quelques rappels :

EN CAS D ABSENCE

- Informer votre voisinage (double de clefs – boîtes aux lettres)
- Votre maison doit paraître occupée (ouverture des volets, lumières)
- Signaler votre absence à la brigade locale de Gendarmerie – TRANQUILLITÉ VACANCES – TRANQUILLITÉ SENIORS

Afin de lutter contre la délinquance de proximité et limiter les cambriolages, les vols..., il convient de relever le numéro d'immatriculation et la marque du véhicule suspect, la description physique et vestimentaire des individus remarqués, puis de communiquer ces éléments à la brigade de Gendarmerie de LABRUGUIERE et DOURGNE

POINTS PARTICULIERS RENDANT VULNÉRABLE VOTRE HABITATION



Information aux associations de la commune de Boissezon :

Pour la réservation des salles communales merci de prendre impérativement contact avec le secrétariat de Maire.

ÉCOLE DE BOISSEZON

Merci aux parents souhaitant **inscrire leurs enfants pour la rentrée scolaire 2016** de se rendre à l'école **au plus tard le vendredi 1er juillet 2016**.

Vous devez fournir :

- la fiche de renseignements « inscription rentrée 2016 »
- le certificat d'inscription délivré par la mairie
- un justificatif de domicile
- une photocopie du livret de famille
- une photocopie des vaccins (carnet de santé)

Une **matinée de familiarisation** avec les locaux et de rencontre avec les autres élèves sera organisée le **jeudi 30 juin 2015**.

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

2 rue Amédée Maraval

81490 BOISSEZON

05.63.50.52.83

ce.0810142P@ac-toulouse.fr

Horaires de l'école :

9h00-12h00 et 13h45-16h45 le lundi,
jeudi et vendredi

9h00-12h00 le mardi et mercredi



Equipe de Rédaction : Mairie de Boissezon
Directeur de publication : Claude AUSSILLOU - Membres : Agnès THOMAZE, Marie BORDE, Eurydice SOLER.